CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2008
à CHALENCON - Compte-rendu

Présents : ALLAIN Dominique, ARNAUD David, AUREL Jean-Claude, BALAYN Jean-Daniel, BAZIN Yves, BERTOLI Pascale, BEYRON Jean-Louis, BROSSE Gérard, CLAIR Denis, DEJOUR Paul, DURAND Elisabeth, GROS Stéphanie, JOURDAN Alain, LOUIS Annie, MALET-TORRES Nathalie, MOUNIER Jean-François, PEYROUSE Emilie, PIZETTE Jean-Claude, RIOUFOL Magaly, RENÉ Arlette, ROUCAUTE Roland, SERRE Laetitia, THOMAS Annie, VALETTE Gilbert, VALETTE Jean-Paul, VIDIL Jean-Louis, VIGNÉ Fanny.
BENDAHMANE Ariane, DESMEURES Marion, LEVENT Olivier, MAIRE Béatrice

Excusés : BERTHIAUD Jeanine, DHORMES Nathalie, ROSE Christian, SALLIER Alain

Paul DEJOUR demande aux membres du Conseil de bien vouloir excuser le Maire pour son absence et souhaite la bienvenue à Chalencon.

1. Présentation de l'avant-projet sommaire de l'opération Bâtiment enfance aux Ollières

Annie LOUIS explique la démarche initiée pour arriver à l'avant-projet sommaire. Pour la partie crèche et relais d'assistantes maternelles intercommunal (RAMI), les élus ont visité plusieurs sites (La Voulte, Chomérac, Etables, St Pierreville, Charmes…) ; cela a permis de faciliter la rédaction du programme. Les personnels de la crèche et du RAMI sont également associés au projet. Ils ont étudié plusieurs esquisses avant d'arriver à cet avant-projet sommaire.

Quelques remarques ont été formulées sur le document : décalage de 3 mètres du bâtiment pour respecter le PLU, modification sur la salle d'activité du RAMI…
Le bâtiment fera 234 m² de surface pour accueillir environ 14 enfants en même temps ainsi que le siège du RAMI. La construction en tant que telle s'élève à 324 000 euros et constituera 44% de la surface du projet global.

Stéphanie GROS estime qu'une structure de 14 places n'est pas assez vaste au vu des besoins importants rencontrés sur le territoire. Elle s'interroge sur un éventuel soutien de la Communauté de communes aux crèches émergentes, qui pourraient compléter l'offre, notamment sur la commune de St Michel de Chabrillanoux.

Annie LOUIS explique que la Communauté de communes a défendu le maximum de places auprès de la CAF, mais celle-ci n'a voulu financer qu'un investissement de 6 places. Dans le cadre du Contrat enfance jeunesse, la CAF n'a pas, non plus, voulu accéder à la demande des élus d'un soutien sur le fonctionnement à la hauteur des ambitions posées.

Laetitia SERRE précise que la politique petite enfance comprend également le soutien à l'accueil individualisé chez les assistantes maternelles agréées. Le relais d'assistantes maternelles intercommunal (RAMI) accompagne ces personnes et contribue à la création de places nouvelles sur le territoire.
De plus, le groupe de travail petite enfance va se rapprocher des territoires voisins lorsqu'ils auront construit leur structure (CIAS du plateau de Vernoux) ou agrandi afin d'envisager des conventions pour faciliter la venue des famille du territoire dans ces crèches.

En ce qui concerne l'école, Gilbert VALETTE explique que du fait de la création d'un cinquième poste, la commune a décidé de créer une salle de cours supplémentaire. Il présente les modifications apportées à l'avant-projet sommaire sur la partie école : sur les toilettes, la salle de motricité, les ouvertures…

Le coût estimatif pour les travaux de la partie école (297 m²) s'élève à 459 000 euros.

Annie LOUIS présente le budget prévisionnel qui découle de l'avant-projet sommaire :

COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX	
Construction crèche	324 000
Construction école	459 000
Travaux extérieurs	69 400
Honoraires, études, imprévus…	204 576
TOTAL HT de l'opération	1 056 976 €

Répartition prévisionnelle :
Communauté de communes : 456 890.36 euros
Commune des Ollières : 600 085.64 euros.

Il y aura un même marché mais avec des lots séparés.

➔ **Le Conseil valide à l'unanimité l'avant projet sommaire.**

2. Amélioration de la signalétique locale

Jérôme DAMOUR, chargé de mission « architecture & patrimoine », présente la charte signalétique du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Il explique les obligations en matière de publicité et illustre les différents cas par des photographies de panneaux posant problèmes sur le territoire.

Jean-Louis VIDIL explique que la commission environnement s'est penchée sur cette question et que les deux objectifs de cette opération sont très importants pour le territoire : protéger les paysages et permettre une meilleure efficacité en terme de communication économique.
Un troisième objectif est l'harmonisation des signalétiques du territoire.
L'échelle des Communautés de communes est privilégiée car elle permet d'intervenir sur l'ensemble des publicités aux alentours d'une activité (renvois d'une commune à l'autre, …)

La méthode proposée par le PNR consiste à faire un état des lieux des panneaux illégaux, redondants, inefficaces ou dégradant le paysage. Puis, une concertation doit aboutir à une réglementation applicable par commune.

L'accent est mis sur le besoin de négociation et de discussion avec les acteurs économiques et les propriétaires de murs publicitaires.

La commune de Chalencon est en cours de démarche et des communes ont récemment revu leur signalétique de village (St-Sauveur, St-Etienne de Serres, Les Ollières). Ces efforts déjà réalisés doivent être pris en compte. Ces communes ne seraient donc concernées que par un travail « d'assainissement » des publicités.

Jean-Daniel BALAYN insiste pour que les communes prennent conscience de l'importance de l'image « Parc Naturel Régional ».

Jérôme DAMOUR pense que le calendrier de travail est trop chargé pour 2009 mais que le territoire pourrait demander, dès à présent, à s'inscrire dans cette démarche pour 2010.

Pour que le Conseil puisse se positionner, Annie LOUIS demande que le Parc Naturel Régional transmette une proposition d'intervention chiffrée. Elle remercie Jérôme DAMOUR de sa venue.

3. Redéfinition de la prise en charge financière des diagnostics énergétiques dans le cadre de l'OPAH de revitalisation rurale

Dominique ALLAIN explique que jusqu'à maintenant, les diagnostics énergétiques étaient pris en charge par l'ANAH, Leader +, la communauté de communes et le propriétaire. Avec la fin du programme européen Leader +, la commission Aménagement de l'espace propose la répartition suivante :

	Tous types de projets	**Projets globaux, changements de fenêtres, de chauffage, de chauffe-eau et d'isolation**
Propriétaires bailleurs conventionnés	- diagnostic énergétique obligatoire - obligation de mettre en oeuvre les préconisations pour atteindre les objectifs énergétiques de l'ANAH - payant en partie par le propriétaire : ~~10%~~ ***40%*** - reste du paiement : ANAH (50%) et ~~***Leader + (30%)***~~ et Eyrieux aux serres (10%)	
Propriétaires bailleurs à loyer libre	- diagnostic énergétique obligatoire - obligation de mettre en oeuvre les préconisations pour atteindre les objectifs énergétiques de l'ANAH - payant en partie par le propriétaire : ~~10%~~ ***40%*** - reste du paiement : ANAH (50%) et ~~***Leader + (30%)***~~ et Eyrieux aux serres (10%)	
Propriétaires occupants ANAH		- diagnostic énergétique proposé - payant en partie par le propriétaire : ~~20%~~ ***25%*** - reste du paiement : ANAH (50%) et ~~***Leader + (30%)***~~ ***Communauté de communes 25%***
Propriétaires occupants hors critères ANAH		- propriétaire orienté vers Polénergie

Pour information, les incidences financières jusqu'à présent ont été de 288 euros à la charge de la communauté de communes (19 diagnostics)

➔ Le Conseil valide à l'unanimité cette nouvelle prise en charge des diagnostics énergétiques

4. Site sportif de Cintenat

Annie LOUIS présente un projet de règlement de location du site intercommunal de Cintenat (sur la commune de St-Etienne de Serres).
Elle rappelle que le site de Cintenat a pour vocation principale la pratique des sports rugby et football dans le cadre des activités des clubs locaux.
Néanmoins, et après avis demandé aux responsables des clubs utilisateurs, il semble intéressant de permettre à la population de louer le site en dehors de la saison sportive, c'est à dire du 1er juin au 16 août.
Il est précisé que le site était régulièrement occupé par des particuliers ou groupes, avant que la Communauté de communes ne prenne en charge sa gestion.

L'ensemble du règlement est lu.
Yves BAZIN rajoute la recommandation « les robinets doivent être fermés ».
Paul DEJOUR précise que si le règlement ne convient pas à l'usage, il sera possible de le réadapter.
Pour permettre l'équipement de la salle, Annie LOUIS propose l'achat de matériel à minima (réfrigérateur, tables, bancs).
Après débat, les tarifs sont proposés à 100 euros le week-end pour les habitants du territoire et 200 euros pour les extérieurs.

➔ Le Conseil par 22 voix pour, 4 abstentions (P Bertoli, A Jourdan, JC Pizette et P Dejour) et 1 contre (R Roucaute) vote pour l'approbation du règlement de location
➔ Le Conseil par 22 voix pour, 2 abstentions et 3 contre, vote un montant de 1.200 euros pour l'équipement à minima de la salle de Cintenat.

5. Belvédère en bois de châtaignier

Jean-Louis VIDIL rapporte les explications fournies par l'architecte à propos des dépassements financiers du chantier du belvédère.
Ainsi, la surface du platelage facturé par l'Entreprise Pierrefeu est celle initialement prévue soit 65 m², surface hors tout y compris l'emprise du garde-corps.
La surface du platelage du noyau facturé par l'Entreprise Pierrefeu est de 6,50m2.

De plus, la largeur totale prévue initialement (noyau compris) était de 6,10, la surface réalisée est de 6,60m.

L'étanchéité prévue était de 53 m² pour une largeur de 6,10m² moins 12 cm pour l'emprise du garde-corps.

L'étanchéité réalisée comprend :
- la surface prévue initialement : 53 m²
- la couverture du noyau : 6,50 m²
- la surface supplémentaire due à la différence de largeur entre 5,98m initialement prévue est 6,48m réalisée (6,60- l'emprise du garde-corps) : 8,88 m². Soit un total de 68,38 m² d'étanchéité réalisée.

L'entreprise d'étanchéité peut donc présenter une facture de 3.192,84 euros, correspondant à 8,88 m² supplémentaires ; et non de 3.841 euros comme vu précédemment.

➔ Le Conseil valide l'avenant au marché de l'entreprise « Sobrabo » d'un montant de 3.192,84 euros

6. Développement économique

Gilbert VALETTE rappelle que l'objectif de l'opération de réhabilitation du Moulinon – phase 2 a pour but le développement économique. Un premier dossier de demande de subvention régionale a été déposé au titre de la création d'une pépinière d'entreprises, dans le cadre de l'action 4 du CDRA ValDAC « soutenir les initiatives visant à favoriser la diversification de l'offre immobilière à vocation d'activité ».

A ce jour, au vu :

- de la conjoncture économique actuelle,
- des demandes d'implantation (entrepreneurs hors territoire ou endogènes)
- des besoins exprimés en matière de location moyenne et longue durées,
- de l'absence d'immobilier d'entreprises pérenne en moyenne vallée de l'Eyrieux
- de l'absence de solutions locales de « sorties post-pépinière » (foncier ou immobilier sur le territoire intercommunal ou limitrophe)
- des risques financiers que prend la collectivité dans cette opération,

il semble que l'outil « pépinière d'entreprises » ne corresponde pas aux réalités locales et qu'une offre d'immobilier d'entreprises « classique » soit plus à même de répondre aux besoins existants.

Aussi, il est proposé au Conseil de modifier la demande de subvention régionale en cours pour ne faire prendre en compte que les dépenses « hors d'eau, hors d'air et mise en sécurité », chiffrées, après appels d'offres à 309.588,72 euros (honoraires et imprévus compris).
La subvention serait donc moins importante mais les loyers pourraient être conservés à moins de 6 euros HT mensuel le m².

➔ Le Conseil à l'unanimité valide le nouveau plan de financement :

DEPENSES	**euros HT**	**%**
Mise hors d'eau, hors d'air et en sécurité	309 588,72	38%
Aménagements de bureaux	504 806,69	62%
Total	**814 395,41**	

RECETTES	**euros HT**	**%**
Etat - DDR	136 800,00	40% de 342.000
Région CDRA ValDAC (intervention sur la partie « hors d'eau, hors d'air et mise en sécurité »)	102 164,28	33% de 309 588,72
Communauté de communes	575 431,13	70,66% du total
Total	**814 395,41**	

- <u>Bilan de l'opération d'aménagement des locaux de l'entreprise Inofils</u>

Annie LOUIS précise qu'il manque 883 euros pour finir de payer les factures conformément au marché public.

Elle rappelle que le total de cette opération est de 94.490,19 euros HT et qu'elle fera l'objet d'un bail avec l'entreprise INOFILS.

➔ Le Conseil à l'unanimité adopte la décision modificative du budget Bâtiments industriels : suivante

c/2313 Opération n°13 - Moulinon 2	- 883.00
c/2313 Opération n°14 - Inofils 2	+ 883.00

7. Informations et questions diverses

Syndicat des inforoutes de l'Ardèche :

Annie LOUIS informe de la demande de retrait de la commune de Burdignes (Loire) et de la demande d'adhésion des communes de Châteauneuf de Vernoux, St Marcel d'Ardèche et Fay le Clos (Drôme).

➔ Le Conseil donne son accord

Syndicat Départemental d'Energie

Jean-Louis VIDIL informe que le SDE souhaite changer ses statuts notamment pour permettre la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'éclairage public et en lien avec le développement des infrastructures de très haut débit.

➔ Le Conseil donne son accord

Banque alimentaire

Annie LOUIS informe que la commue de St-Vincent de Durfort a sollicité la Communauté de communes pour adhérer à la Banque alimentaire Drôme Ardèche. Actuellement, seules les communes de Dunière et Les Ollières adhèrent à cette association.

Il est rappelé que la Communauté de communes n'a pas cette compétence. La commission vie sociale est chargée d'étudier les besoins.

Prochain Conseil communautaire le 16 décembre 2008 à Beauvène.